

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Coupe de France des Rallyes VHC

Le 8^{ème} Rallye de Lorraine Vhc, reprend en doublure l'intégralité du règlement particulier du 65^{ème} Rallye de Lorraine PEA, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète les règles spécifiques VHC et le règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2020.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 15/06/2020 sous le numéro 26 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 356 en date du 15 Juillet 2020

| | |
|---|---|
|  FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE |  |
| PERMIS D'ORGANISATION | |
| N° : 356 | |
| DATE : 15 juillet 2020 | |

PROGRAMME - HORAIRES

Idem **65^{ème} Rallye de Lorraine**

1.1P. OFFICIELS

Idem **65^{ème} Rallye de Lorraine**, sauf :

| | | |
|------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Directeur de course VHC : | LEVREY Jean Claude | Licence N° 88 |
| Commissaire technique VHC : | TENA Emile | Licence N° 124058 |

1.2P. ELIGIBILITE

Le **8^{ème} Rallye de Lorraine Vhc** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2020 – Coefficient 2
- Le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2020

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « **8^{ème} Rallye de Lorraine vhc** » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex. la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **Lundi 7 septembre à minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **8 voitures**, (135 maxi avec le rallye Vhc.)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **590€** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1180 €** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est.
- **Équipage complet Asac Lorrain, Asa Nancy et plus de 150 kms du départ : 550€** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN).

Les chèques seront encaissés à partir du mardi 15 septembre

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés **obligatoirement PAR ECRIT** au siège de l'ASA ou par mail à asac.comite@wanadoo.fr.

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

Important : joindre impérativement la photocopie de la 1^{ère} page du PTH à votre demande d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **pour la première liste** : groupe 4/5, **groupe 2, groupe 3, groupe 1**, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - **pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées**
- **Les voitures du groupe Classic de compétition**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2020.

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2020.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le **8^{ème} Rallye de Lorraine Vhc** roule devant le **65^{ème} Rallye de Lorraine** et effectue le même parcours que celui du **65^{ème} Rallye de Lorraine**.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques de la Coupe de France des Rallyes VHC 2020.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 - 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 - 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10. PRIX

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

10.1P. Prix en espèces : non applicable.

10.2P. Coupes :

Les prix aux concurrents seront distribués :

| | | |
|----------------|-------------|----------------|
| SCRATCH | 1er | 1 coupe |
| | 2ème | 1 coupe |
| | 3ème | 1 coupe |

La remise des prix se déroulera le dimanche 20 septembre sur le Podium, avant l'entrée en parc fermé final.